

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MÉSURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie PARIS.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/11/13/013**

**OBJET : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes AUVERGNE RHONE ALPES sur la gestion du Musée d'Art Roger-QUILLIOT de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et concernant les exercices 2018 et suivants.**

Monsieur PRONONCE présente au Conseil Municipal le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes sur la gestion du Musée d'Art Roger-QUILLIOT de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE concernant les exercices 2018 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières.

Il précise que ce rapport a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, qui l'a présenté à l'organe délibérant, le 27 septembre 2024. Puis, la chambre l'a transmis aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public afin qu'il soit soumis aux assemblées délibérantes et donne lieu à débat.

Après présentation des grandes lignes de ce rapport, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à en débattre.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Sylvie PARIS**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	
Publié le	<b>15 NOV. 2024</b>
Reçu en préfecture le	<b>15 NOV. 2024</b>
La Directrice Générale des Services,	
	
<b>Caroline SOULIGOUX.</b>	